CIBC MELLON

Résumé des faits saillants fiscaux du budget fédéral 2021

MAI 2021





PAR SIMON LEE Vice-président, Fiscalité

Simon Lee is Vice President, Tax at CIBC Mellon. Simon is responsible for CIBC Mellon's tax advisory, including planning and analysis, and sharing insights and considerations to the organization on tax legislation. He has over 20 years of experience in the taxation of financial services.

Le 19 avril 2021, Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, a livré le budget fédéral 2021 du gouvernement canadien.

Quelques faits saillants fiscaux peuvent intéresser les clients de CIBC Mellon. Comme toujours, nous vous encourageons à communiquer avec vos conseillers juridiques, fiscaux et de conformité pour obtenir des conseils précis sur la façon dont ces éléments et d'autres éléments budgétaires peuvent avoir une incidence sur vos organisations.

À propos de l'impôt des sociétés



There are no changes to corporate tax rates, or capital cost allowance.

EN 2023, LE MONTANT DES INTÉRÊTS QUE CERTAINES ENTREPRISES PEUVENT DÉDUIRE SERA LIMITÉ À :



de leurs gains au cours de la première année de la mesure



après la première année

À propos de la taxe opérationnelle

Le budget 2021 propose de soutenir la mise en œuvre d'un registre public de la propriété effective des entreprises d'ici 2025.

Il propose d'offrir plus de souplesse aux administrateurs de régimes de retraite à cotisations déterminées afin de corriger aussi bien les sous-contributions que les cotisations excédentaires. Cette mesure s'appliquerait relativement aux cotisations supplémentaires versées, et aux montants de cotisations excédentaires remboursées, au cours des années d'imposition 2021 et suivantes.

Il propose un allègement fiscal à un placement enregistré qui détient un placement non admissible.

Il propose de permettre aux émetteurs de déclarations de renseignements T4A et T5 de les fournir par voie électronique sans avoir à émettre une copie papier et sans que le contribuable n'ait à donner à l'émetteur son autorisation de le faire. Cette mesure s'appliquerait à l'égard des déclarations de renseignements envoyées après 2021.

Il propose que le seuil de production par voie électronique obligatoire de déclarations de renseignements pour une année civile en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu soit réduit de cinquante à cinq déclarations, relativement à un type de déclaration de renseignements donné. Cette mesure s'appliquerait à l'égard des années civiles postérieures à 2021.

Elle élimine l'exigence voulant que les signatures soient par écrit sur certains formulaires prescrits (c.-à-d. T183, T183CORP, T2200, RC71 et RC72). Cette mesure entrerait en vigueur à la date de la sanction royale de la loi habilitante.

Les deux taux du crédit d'impôt pour dividendes (CID) et les deux facteurs de majoration qui s'appliquent généralement aux sociétés demeureront inchangés.

Cela confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales et connexes suivantes :

- Propositions législatives annoncées le 27 novembre 2020 visant à faciliter la conversion des fiducies de santé et de bien-être en fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés.
- Propositions réglementaires annoncées le 2 juillet 2020 accordant un allègement aux régimes de congé à traitement différé et aux régimes de pension agréés durant la pandémie de la COVID-19.
- Propositions législatives rendues publiques le 30 juillet 2019 visant à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu énoncées dans le budget de 2019 relativement :
 - » aux opérations de requalification;
 - » aux mécanismes de prêt d'actions transfrontaliers.

Bien que les clients doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux, juridiques et responsables de la conformité pour obtenir des conseils précis, CIBC Mellon, à titre de sous-gardien, encourage la communication ouverte avec les clients et cherche à fournir des renseignements et un contexte pertinents.

Pour plus d'informations

Pour de plus amples renseignements, nous vous encourageons à visiter le site Web du gouvernement du Canada.

À propos de CIBC Mellon

CIBC Mellon s'engage à aider les investisseurs institutionnels canadiens et les investisseurs institutionnels étrangers qui ont choisi le Canada pour administrer leurs actifs financiers tout au long du cycle de vie des investissements. Fondée en 1996, CIBC Mellon est détenue à parts égales par The Bank of New York Mellon (BNY Mellon) et la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC). CIBC Mellon offre des services d'investissement avisés au nom de fonds d'investissement, de régimes de retraite, de compagnies d'assurance, de banques, de fondations, de fonds en dotation, de sociétés et d'institutions financières mondiales dont les clients investissent au Canada. En date du 31 mars 2021, CIBC Mellon comptait plus de 2,3 billions de dollars canadiens d'actifs sous garde ou sous administration. CIBC Mellon est membre du réseau mondial de BNY Mellon qui, en date du 31 mars 2021, comptait 41,7 billions de dollars américains d'actifs sous garde ou sous administration. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de la Compagnie Trust CIBC Mellon et de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et peut être utilisée comme terme générique en référence à l'une ou l'autre des sociétés ou aux deux sociétés.

CIBC MELLON

➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBCSM

sur www.cibcmellon.com

© 2021 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de la Compagnie Trust CIBC Mellon et de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, et peut être utilisée comme terme générique pour désigner l'une de ces sociétés ou ces deux sociétés.